agrivalor Guadeloupe

pou laliwondaj an nou

Rapport d'activités 2018
Filières EVPP & EVPF

Table des matières

1 Rappel du Contexte 3
2 Les collectes d'EVPP et d'EVPF 5
2.1 Déroulement des collectes en 2018 5
2.2 Bilan des collectes d'EVPP et d'EVPF 6
2.3 Traitement des EVPP 7
2.4 Echantillonnage des EVPP 9
3 Communication 10
3.1 Plaquette de présentation d'AGRIVALOR Guadeloupe 10
3.2 Banderoles pour les sites de collecte 10
4 Projets pour l'année 2019 11
4.1 Organisation et suivi des collectes d'EVPP 11
4.2 Organisation et suivi des collectes de PPNU 11
4.3 Etude préalable à la mise en place des filières de gestion des emballages de biocides et des EPI usagés 11
4.4 Sensibiliser les agriculteurs aux consignes pour la préparation des déchets 11

agrivalor
Guadeloupe
pou laliwondaj an nou

1 RAPPEL DU CONTEXTE

La gestion des déchets relève de la responsabilité des agriculteurs, producteurs de ces déchets, mais également de celles de l'ensemble des acteurs de l'agrofourniture, selon le principe de la responsabilité partagée. Elle contribue à la préservation de la qualité de l'environnement naturel et permet de promouvoir une agriculture propre et durable auprès des consommateurs.

En l'absence de filière organisée, les pouvoirs publics ont depuis 2004 aidé financièrement la Chambre d'Agriculture à mettre en place des collectes ponctuelles d'Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP), de produits Phytopharmaceutiques non utilisés (PPNU) et d'Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF), grâce à des financements majoritairement publics (et à un financement privé venant de la SCIC, **S**ociété **C**araïbe d'**i**ndustrie **c**himique de la Guadeloupe).

Des coûts de gestion des déchets très élevés

En 2014, l'ensemble des acteurs économiques de l'agrofourniture de Guadeloupe ont été sollicités pour prendre en charge une partie des coûts de gestion de leurs déchets, comme dans les autres secteurs d'activité professionnelle (pneus, piles, électro-ménagers, etc...).

Le coût de la gestion des déchets en Guadeloupe est tel qu'il n'est pas envisageable pour les acteurs de la filière de le supporter intégralement au risque de mettre en péril la viabilité économique de ces entreprises. Ce surcoût peut s'expliquer par diverses raisons : l'étroitesse du marché, l'éloignement et coût de transport, l'absence de filière de recyclage… A titre d'exemple, le coût de la gestion des déchets de Produits Phytosanitaires est 7 fois plus coûteux en Guadeloupe que dans l'Hexagone d'où la nécessité de solliciter des fonds publics, même si, suite à l'étude de préfiguration coordonnée par la Chambre d'agriculture, des éco contributions locales sont mises en place.

Des réflexions pilotées par la Chambre d'agriculture qui ont abouti à la création de l'éco-organisme local AGRIVALOR Guadeloupe

La Chambre d'agriculture a lancé en octobre 2015 une étude de préfiguration d'une nouvelle organisation de la gestion des déchets. L'objectif de ce travail est de concevoir, avec l'ensemble des partenaires concernés, une organisation adaptée au territoire, optimisée sur le plan économique et pérenne sur le plan financier. La Chambre a mis en place des groupes de travail pour concevoir des propositions d'organisation et de financement ; ces propositions ont ensuite été présentées et discutées dans le cadre d'un comité de préfiguration.

Après plusieurs réunions de concertation, le 11 mai 2017, le comité de préfiguration a validé la création de l'éco-organisme, AGRIVALOR Guadeloupe, sous la forme d'une SAS qui a pour rôle :

- d'organiser collectivement les moyens pour la collecte et le traitement des déchets issus de l'activité agricole (EVPP, EVPF, PPNU, PAU (Plastiques Agricoles Usagers), EPIU Equipements de Protection Individuelle Usagers), partant du principe qu'une gestion collective des déchets permettra de réduire les coûts de collecte et d'élimination ;
- de promouvoir toute action favorisant l'optimisation de la gestion des déchets sur le plan économique, social, environnemental et technique : comme par exemple la recherche de nouvelles voies d'élimination des déchets, la sélection des prestataires de collecte, de transport et d'élimination, etc.

Le deuxième semestre 2017 a été consacré à la finalisation des démarches administratives de création, à la mise en place des instances décisionnelles et de la cellule d'animation, et à la contractualisation avec les différents prestataires (transport, élimination, valorisation des déchets, …). Mais AGRIVALOR Guadeloupe n'a pas encore pu prendre en charge l'organisation des collectes pour l'année 2017.

En 2018, les premières collectes d'EVPP et d'EVPF organisées par l'éco-organisme ont eu lieu, selon les mêmes modalités que les années précédentes : mêmes sites de collectes, mêmes prestataires de transport et de traitement des déchets.

Mais les éco-contributions n'ont pu être mises en place qu'à partir de janvier 2019. Les collectes qui ont eu lieu en 2018 sont donc considérées comme des « collectes ponctuelles », financées par les fonds propres d'AGRIVALOR, par des aides publiques et par un soutien d'ADIVALOR.

agrivalor guadeloupe
pou laliwondaj an nou

2 LES COLLECTES D'EVPP ET D'EVPF

2.1 Déroulement des collectes en 2018

Les collectes ont eu lieu sur les sites des 4 SICA cannières (SIGAGRA, SICADEG, SICAMA, UDCAG) et sur le site de la SICA LPG. Trois collectes ont eu lieu cette année sur le site du LPG afin de rester au plus près de la dynamique qui avait été mise en place par la SICA LPG avant qu'AGRIVALOR ne gère leurs déchets.

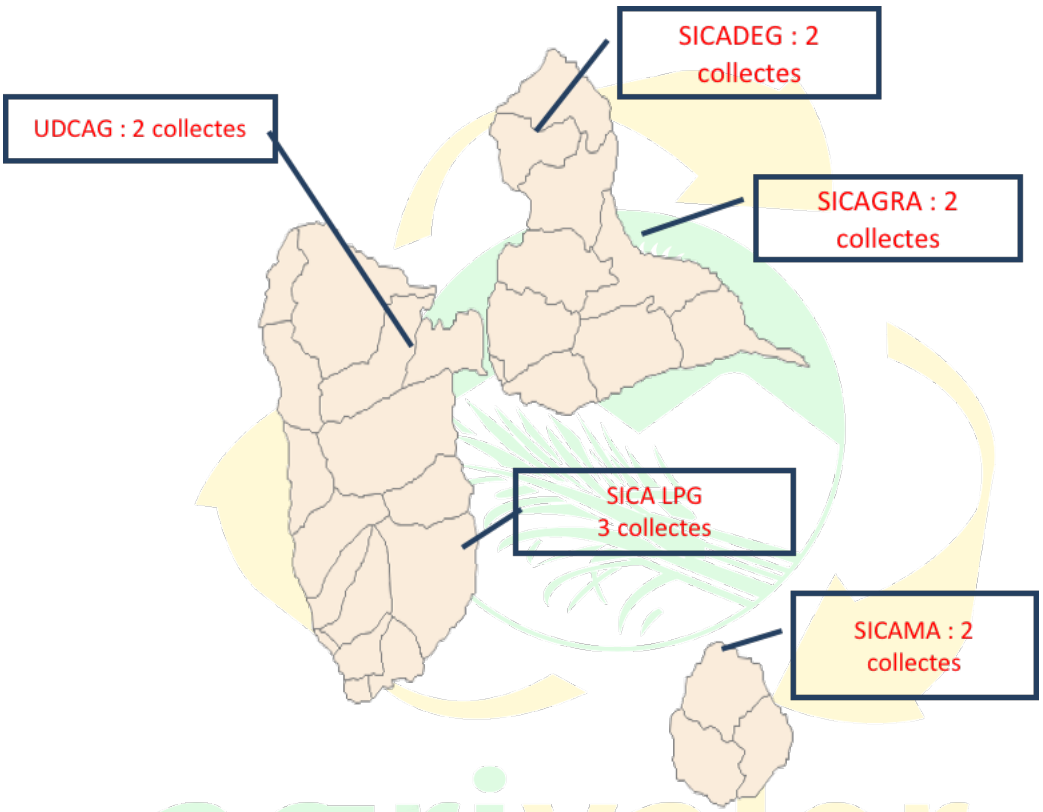

Comme les années précédentes, le prestataire de transport RGCG retenu par AGRIVALOR Guadeloupe dépose 2 bennes (1 benne de 31 m^3 pour les EVPP, 1 benne de 55 m^3pour les EVPF) au niveau de chaque site de collecte le jour prévu d'après le planning établi (cf tableau 1).

Date	Site de collecte	Horaire	Les entreprises sollicitées
CAMPAGNE 1			
11 septembre 2018	SICADEG	7h00 - 12h00	AMBRE DEV & SOGUATRACOM
13 septembre 2018	SICAGRA	7h00 - 12h00	BATI PLUS
20 septembre 2018	UDCAG	7h00 - 12h00	AMBRE DEV & SOPROCHIM
27 septembre 2018	SICAMA	7h00 - 12h00	CHAMBRE D'AGRICULTURE
28 septembre 2018	LPG	7h00 - 12h00	MANUPRO
26 octobre 2018	LPG	7h00 - 12h00	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAMPAGNE 2			
20 novembre 2018	SICADEG	7h00 - 12h00	CARAIBES MELONNIERS
22 novembre 2018	SICAGRA	7h00 - 12h00	SICAFEL
27 novembre 2018	UDCAG	7h00 - 12h00	AGRIPROTEC
6 décembre 2018	SICAMA	7h00 - 12h00	CHAMBRE D'AGRICULTURE

28 décembre 2018	LPG	7h00 - 12h00	MANUPRO

Tableau 1 : Planning des collectes d'EVPP et d'EVPF pour l'année 2018

Les metteurs en marché (importateurs et distributeurs), adhérents à AGRIVALOR Gpe, mettent à disposition gracieusement, un de leurs agents pour assurer la réception des déchets lors d'une ou deux collectes par an.
La collecte dure une demi-journée de 7h à 12H. Les agents de collecte vérifient l'état des emballages selon les recommandations d'ADIVALOR et remettent aux agriculteurs des bons de remise de leurs déchets. Les déchets apportés par chaque déposant (EVPP) sont pesés.

A la fin de la collecte, le transporteur récupère les bennes et transporte les emballages jusqu'à leur lieu de traitement, à savoir la société ECODEC, pour les EVPP et la SITA, pour les EVPF. La traçabilité des opérations est assurée par un usage systématique du bordereau de suivi des déchets, du point d'enlèvement jusqu'au site final de traitement.

La communication des dates de collecte a été essentiellement réalisée par les SICA et les groupements de producteurs via des SMS envoyés à l'ensemble de leurs adhérents respectifs.

2.2 Bilan des collectes d'EVPP et d'EVPF

11 840 kilos d'EVPP et d'EVPF au total ont été collectés pour cette campagne 2018 dont :

- 3,38 T d'EVPP
- 8,46 T d'EVPF

Ces quantités sont proches de celles de 2017.

On constate sur ces deux dernières années une diminution des quantités de déchets collectées qui peut s'expliquer en 2017 par les évènements climatiques et d'autre part, par une baisse globale de l'utilisation d'intrants chimiques (cf figures 1 et 2).

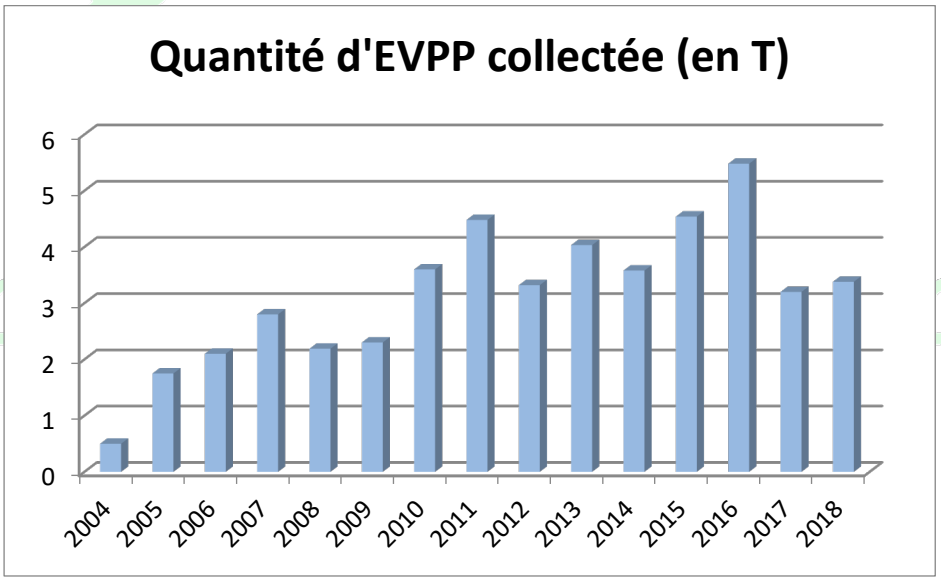

Figure 1 : Evolution de la quantité d'EVPP collectée depuis 2004 (hors données LPG)

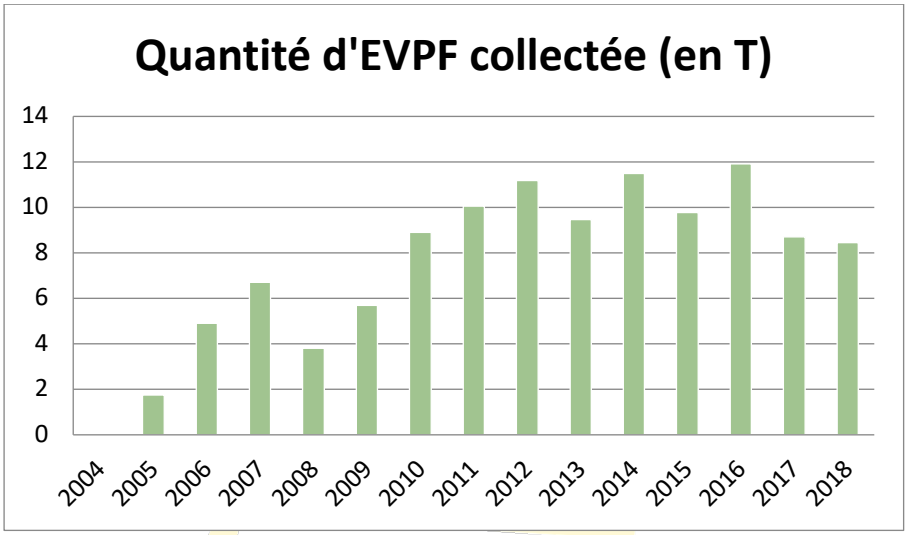

Figure 2 : Evolution de la quantité d'EVPF collectée depuis 2004 (hors données LPG)

45% des EVPP ont été collectés sur le site de la SICAGRA (cf figure 3)

Site de collecte	EVPP (en T)	EVPF (T)
LPG	0,46	1,26
SICADEG	0,62	2,48
SICAGRA	1,52	3,04
SICAMA	0,16	0,04
UDCAG	0,62	1,64
Total général	**3,38**	**8,46**

Tableau 2 : Quantités d'EVPP et d'EVPF collectées par site

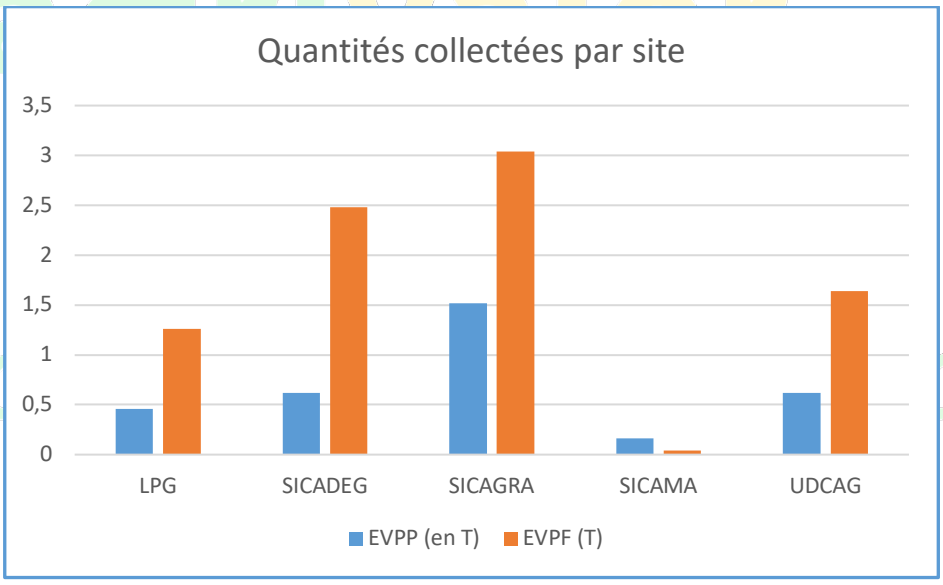

Figure 3 : Quantités d'EVPP et d'EVPF collectées par site

2.3 Traitement des EVPP

75% des bidons collectés (EVPP) ont été recyclés par la société ECODEC.
Néanmoins, elle a refusé deux bennes d'EVPP provenant du site de la SICADEG (collecte du 11/09/2018) et de l'UDCAG (20/09/2018), soit 840kg sur les 3,38 T. Les raisons évoquées par ECODEC sont :

- Les odeurs dégagées par la benne,
- La présence de coulure sur les parois de certaines sache.

Photo 1 et 2 : benne d'EVPP provenant de la SICADEG et refusée par ECODEC

Ces deux bennes ont pu être finalement traitées par la SITA, à Sainte-Rose (enfouissement en ISDND). Un RDV a eu lieu entre les représentants d'ECODEC et d'AGRIVALOR afin de clarifier les critères de refus des bennes. En effet, un taux de non-conformité de 5% était précisé dans le contrat ECODEC-AGRIVALOR. La réunion a permis de s'entendre sur la signification de ce taux : il concerne des non-conformités « matière » mais pas des bidons mal rincés, qui sont considérés comme des déchets dangereux. ECODEC a mis en avant la sécurité de son personnel, non équipé pour trier des déchets contenant des produits dangereux.

Suite à ces refus, la consigne a donc été donnée aux agents de collecte de renforcer le contrôle des saches : bien vérifier qu'il n'y ait pas de coulure et que les bidons soient débouchés, rincés et égouttés. Des contrôles bidon par bidon ont été effectués mettant en évidence des bidons mal voire pas rincés.

Il est donc important, pour les collectes 2019, d'organiser :

- des sessions d'informations pour les agriculteurs sur les procédures de préparation des EVPP : en insistant sur le rinçage au moment de l'utilisation des produits,
- des contrôles renforcés au moment de la collecte et de l'enlèvement.

Ces actions de sensibilisation et d'informations permettront de réduire le taux de rejet. Il est primordial donc que les saches soient exemptes de produits pour permettre leur valorisation et éviter des coûts supplémentaires à la filière.

2.4 Echantillonnage des EVPP

Le renforcement des contrôles lors des collectes pour vérifier la qualité du rinçage (contrôle bidon par bidon en présence de l'agriculteur) n'a pas permis de dégager le temps nécessaire pour mettre en œuvre un protocole complet d'échantillonnage des saches pour vérifier la présence ou pas du pictogramme ADIVALOR.

N° SACHE	LIEU DE COLLECTE	date collecte	poids de la sache (kg)	sans étiquette	sans picto	avec picto	doute sur picto	Total Nbre de bidons	% (sans picto + sans étiquette+ doute)
Sache 1	SICADEG	11/09/2018	13	6	0	52	0	58	***10,3***
Sache 2	UDCAG	20/09/2018	12	6	4	31	0	41	***24,4***
Sache 3	SICADEG	20/11/2018	?	2	7	54	0	63	***14,3***
Total			***25***	***14***	***11***	***137***	***0***	***162***	***15,4***

Tableau 3 : Échantillonnage pour la campagne de collecte 2018

Même si statistiquement les données ci-dessus ne sont pas représentatives, elle confirme la tendance des années précédentes : il n'y a pas plus de 25 % des bidons qui n'ont pas de pictogramme.

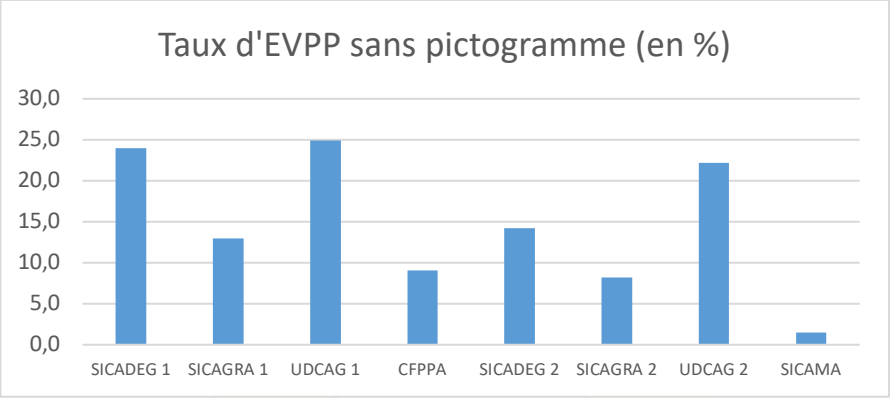

Figure 4 : Pourcentage de bidons EVPP sans pictogramme (données CA971, 2016)

agrivalor Guadeloupe
pou laliwondaj an nou

3 COMMUNICATION

3.1 Plaquette de présentation d'AGRIVALOR Guadeloupe

Une plaquette de présentation d'AGRIVALOR Guadeloupe est en cours de finalisation : elle sera imprimée en 500 exemplaires et distribués à tous les adhérents et partenaires financiers.

3.2 Banderoles pour les sites de collecte

5 banderoles de 3mx1m (1 banderole pour chaque site de collecte) ont été réalisées pour informer les agriculteurs des jours de collecte. Les dates et types de déchets collectés sont précisés manuellement dans les espaces blancs prévus à cet effet.

4 PROJETS POUR L'ANNEE 2019

4.1 Organisation et suivi des collectes d'EVPP

Comme chaque année, une campagne de collecte d'EVPP sera organisée en 2019 sur les mêmes sites que les années précédentes.
L'analyse des résultats des collectes 2018 et 2019 permettra de rechercher des voies d'amélioration et de réduction du coût de collecte (optimisation du remplissage des bennes notamment par stockage sur les sites de collecte des EVPP).

4.2 Organisation et suivi des collectes de PPNU

Il est prévu également d'organiser une collecte de PPNU en Novembre 2019 en partenariat avec la SARP Caraibes avec qui la collecte de 2017 avait eu lieu.

4.3 Etude préalable à la mise en place des filières de gestion des emballages de biocides et des EPI usagés

Afin de préparer la mise en place d'une filière de gestion des EPI usagés et des emballages de biocides, AGRIVALOR Guadeloupe a prévu de recruter un stagiaire de la licence « développement durable » afin de quantifier le gisement de déchets et d'identifier les acteurs économiques concernés.

4.4 Sensibiliser les agriculteurs aux consignes pour la préparation des déchets

AGRIVALOR Guadeloupe a obtenu un financement ECOPHYTO pour la réalisation d'un film à destination des professionnels du territoire (3 000.00 €).

La mise en place d'un service de collecte nécessite en effet de sensibiliser les déposants sur :

- l'organisation de la filière (présentation de l'éco-organisme, planning, sites de collecte, devenir des déchets : élimination et recyclage …),
- rappeler les consignes et gestes pour une collecte des déchets en toute sécurité (stockage, rinçage, emballages, etc…)
- rappeler les risques environnementaux et sanitaires liés à une mauvaise gestion des déchets

agrivalor Guadeloupe pou laliwondaj an nou